

# Data Processing Agreement (DPA)

*Accord de sous-traitance des données personnelles — RGPD article 28*

*Version 1.0 — En vigueur au 1er janvier 2026*

## 1. Parties

Le présent DPA est conclu entre Activateur Formation (le « Sous-traitant »), éditeur de la plateforme Casus, et le client souscripteur (le « Responsable de traitement »). Il complète les CGV et précise les obligations RGPD de chacune des parties.

## 2. Objet du traitement

Le Sous-traitant traite les données personnelles transmises par le Responsable de traitement aux seules fins de fournir le service Casus : authentification, génération de cas pédagogiques, exports, support utilisateur.

## 3. Catégories de données

Données traitées : nom, prénom, email professionnel, organisme de rattachement, historique de navigation et de génération sur la plateforme. Aucune donnée sensible au sens de l'article 9 RGPD n'est traitée.

## 4. Catégories de personnes concernées

Formateurs, responsables pédagogiques, apprenants identifiés par le Responsable de traitement.

## 5. Durée de conservation

Les données de compte sont conservées pendant toute la durée de l'abonnement, augmentée d'une durée de 36 mois pour les obligations légales (facturation, preuve d'usage Qualiopi/OPCO). Les logs techniques sont conservés 12 mois.

## 6. Sécurité

Mesures techniques : chiffrement TLS 1.3 en transit, AES-256 au repos, sauvegardes chiffrées quotidiennes, MFA pour les administrateurs, journalisation des accès, séparation des environnements dev/staging/prod.

Mesures organisationnelles : politique d'accès au moindre privilège, formation annuelle des collaborateurs, charte informatique signée, procédure d'incident documentée.

## 7. Sous-traitants ultérieurs

Le Sous-traitant fait appel aux sous-traitants ultérieurs suivants, tous situés dans l'Union européenne : hébergement Cloud (UE — Francfort), service d'envoi d'emails transactionnels (UE), outil d'analytics respectueux de la vie privée (UE, sans cookies). Toute évolution sera notifiée 30 jours à l'avance.

## **8. Transferts hors UE**

Aucun transfert de données hors Union européenne n'est effectué. Si un transfert devait être envisagé, il serait soumis à l'accord préalable du Responsable de traitement et encadré par des Clauses Contractuelles Types.

## **9. Droits des personnes**

Le Sous-traitant assiste le Responsable de traitement dans l'exercice des droits des personnes (accès, rectification, effacement, portabilité, opposition) dans un délai maximum de 15 jours ouvrés à compter de la demande.

## **10. Notification d'incident**

Toute violation de données personnelles sera notifiée au Responsable de traitement dans les 48 heures suivant sa découverte, avec description, conséquences probables et mesures prises ou envisagées.

## **11. Audit**

Le Responsable de traitement peut demander un audit annuel, avec préavis de 30 jours, dans le respect de la confidentialité et de la continuité du service. Le Sous-traitant met à disposition un rapport SOC ou équivalent dès que celui-ci est disponible.

## **12. Fin du contrat**

Au terme du contrat, le Sous-traitant restitue ou supprime, au choix du Responsable de traitement, l'ensemble des données traitées dans un délai de 30 jours, sauf obligation légale de conservation.